



N° 2021/031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

SEANCE DU 31 AOÛT 2021

NOM	BRE DE ME	MBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

24.08.2021

Date d'Affichage

07.09.2021

Objet de la Délibération

Indemnité de fonction/ Conseillère municipale déléguée au scolaire.

L' an deux mille vingt et un, trente et un août, à 18 heures 30, le Conscil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, LEROUX, DOLAGBENU, MONFRAIX, CHONG KEE, SANDOVAL, SARICA

Absents: Mme VITRICE

Mme PEGUES procuration à Mme RECH Mr MEYER procuration à Mme TRIAES Mr GOMES procuration Mr TOUNTEVICH Mme DEGEILH procuration Mr SARICA Mr COMBLET procuration à Mme DASSENOY

Secrétaire : Mr Marc

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Madame Anne Mazaudier de son mandat de conseillère municipale, la délégation au « scolaire » a été confiée à Madame Jessy Leroux Tardieu.

Cette dernière percevra donc à compter du 1^{er} septembre 2021, l'indemnité de fonction jusqu'alors dévolue à Mme Mazaudier, à savoir 6.5 % de l'indice brut termina de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité:

Vu la délégation de fonction accordée à Madame Jessy Lerroux Tardieu, conseillère municipale, dont copie jointe,

- de lui octroyer à compter du 01/09/21 l'indemnité de fonction suivante : 6.5 % de l'indice brut de la fonction publique,

- de modifier en conséquence l'annexe à la délibération du 26 mai 2020, les autres indemnités restant inchangées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget. Le montant de cette indemnité pourra, si besoin, être modifié en cours de mandat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus Pour copie conforme, M. le Maire, Christophe TOUNTEVICH